

Demandes d'opérations archéologiques pour 2023

Sommaire

- Notice d'utilisation du dossier de demande d'opération archéologique
- Fiche récapitulative des pièces à fournir
- Programmation nationale de la recherche archéologique : axe de recherche
- Fiche financière
- Demande de financement d'analyses/travaux de laboratoire
- Chantier de bénévoles
- Autorisation du(des) propriétaire(s)
- Fiche descriptive de site archéologique
- Fiche récapitulative des pièces à fournir obligatoirement
- L'hygiène et la sécurité sur les chantiers de fouilles archéologiques



Service régional de l'archéologie

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE ARCHEOLOGIQUE

NOTICE D'UTILISATION DU DOSSIER DE DEMANDE D'OPERATION ARCHEOLOGIQUE

A - ELABORATION DES DOSSIERS DE PROJETS D'OPERATIONS

Merci de bien vouloir apporter le plus grand soin à l'élaboration de votre demande et de veiller en particulier à ce que toutes les pièces à fournir soient effectivement jointes à votre dossier.

La présentation du projet scientifique peut faire l'objet d'un document distinct sur papier libre, joint en annexe à votre dossier.

Tout dossier incomplet ne pourrait être traité valablement.

Rubrique « Numéro de site » : cette rubrique est renseignée par le service.

Rubrique « Nature de l'opération » : cocher le type d'opération souhaité.

La rubrique « **fouille programmée** » concerne les projets de fouilles stricto sensu. Préciser si la demande concerne une opération annuelle ou pluriannuelle.

Les « **prospections thématiques** » concernent des projets développant une démarche de recherche de type chrono-thématique (mottes castrales, mégalithes, camps fortifiés...) alors que les "prospections-inventaires" ou "prospections diachroniques" visent à étudier de manière aussi exhaustive que possible un terrain donné, toutes périodes confondues.

Les demandes de prospections aériennes sont à inclure dans les demandes de prospections diachroniques ou thématiques et ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un dépôt de dossier spécifique.

Les « **sondages** » ne sont autorisés que pour une durée maximum d'un mois (décret 94-422 du 29 mai 1994) ; il s'agit exclusivement d'opérations d'ampleur limitée, nécessitées, hors du cadre de l'archéologie préventive, par un besoin de vérification ponctuelle pour confirmer l'existence et l'état de conservation d'un site hors du cadre préventif *stricto sensu* ou pour préciser un point d'une problématique scientifique plus vaste.

La rubrique « **Aide à la préparation de publication** » ne concerne pas les demandes d'aides à l'édition (pour des manuscrits achevés), qui seront instruites dans le cadre d'une demande classique de subvention à adresser au SRA.

Les "fouilles d'urgence" sont motivées par une menace clairement identifiée ; ces opérations ne concernent pas la programmation annuelle.

Les rubriques « Date des avis" et "Rattachement du demandeur » sont renseignées par le service.

La rubrique « Numéro d'axe »: doit être renseignée en référence à la programmation scientifique nationale élaborée par le CNRA et publiée dans le document diffusé en 2016 par le Ministère de la Culture (L'archéologie en France). Cette liste est donnée dans le dossier.

Rubrique « Protection juridique » (page 2/4) :

Joindre en annexe l'autorisation écrite des autorités compétentes si le secteur sur lequel doit porter la fouille est protégé au titre des Monuments Historiques ou des Sites :

- . pour un monument classé « au titre des Monuments Historiques » : avis du Conservateur Régional des Monuments Historiques,
- . pour un monument inscrit ou aux abords d'un site protégé MH : avis de l'Architecte des Bâtiments de France,
- . pour un secteur inscrit au titre de l'environnement (loi de 1930) : avis de l'architecte des Bâtiments de France.

NB : dans les secteurs naturels sensibles, veillez à vous entourer de toutes les autorisations nécessaires et à vous assurer de la compatibilité d'une opération de terrain avec les protections qui peuvent s'y appliquer (arrêté de biotope...).

Rubriques « Connaissance du site, Méthodologie, Equipe de recherche, Etudes complémentaires et Organismes pressentis pour la stabilisation » :

Au besoin, joindre au formulaire une présentation du projet de recherche et des résultats déjà obtenus.

Rubrique « Destination du matériel et de la documentation » :

Afin de faciliter le règlement du statut juridique des biens archéologiques mobiliers issus des opérations archéologiques de terrain, je vous demande de bien vouloir veiller à que cette question soit évoquée en amont de la fouille et formalisée dans le cadre de l'autorisation écrite donnée par les propriétaires des terrains concernés, sous la forme de l'expression d'une intention de cession des mobiliers à une collection publique.

Je vous rappelle par ailleurs, que le lieu de dépôt définitif des mobiliers mis au jour ne saurait être autre qu'une collection publique (c'est-à-dire un musée contrôlé par la Direction des Musées de France) ; il pourra être mentionné dans la demande à titre indicatif.

Rubrique « Nature de la menace » :

Ne concerne pas la programmation annuelle, mais les opérations de fouille d'urgence.

Rubrique « Visa de l'organisme de rattachement » :

Si le projet de recherche que vous présentez est réalisé dans le cadre professionnel qui est le vôtre, la signature du responsable de l'unité à laquelle vous appartenez est requise dans ce cadre, en plus de la vôtre (responsable scientifique).

B - REMISE DES DOSSIERS DE DEMANDE 2023

J'attire votre attention sur les points suivants :

Les dossiers de demandes devront être adressés selon les modalités suivantes :

🕒 Projets et rapports de fouilles programmées, sondages, prospections thématiques et relevés d'art pariétal, préparation de publication d'opérations programmées, projets collectifs de recherche, prospections diachroniques : le **20 décembre au plus tard**, pour instruction par le SRA et envoi aux rapporteurs de la CTRA Sud-Ouest, puis examen en session de CTRA. **Tout dossier incomplet ou non parvenu à cette date ne pourra être pris en compte dans la programmation annuelle 2023.**

Le dossier de demande complet, y compris ses annexes et fiches financières, devra être adressé en **deux exemplaires**. Tout document complémentaire susceptible d'éclairer les évaluations du dossier pourra y être joint. Les titulaires d'autorisations de fouilles programmées pluriannuelles n'ont pas à présenter un nouveau dossier de demande d'opération; il leur appartient d'adresser le rapport intermédiaire et de joindre la fiche financière 2023.

C - REMISE DES RAPPORTS D'OPERATIONS MENEES EN 2022

⇒ **Les rapports d'opérations devront être remis au SRA au plus tard le 20 décembre 2022.**

Les rapports devront être adressés en 3 exemplaires papier.

Les responsables d'opérations programmées (fouilles, projets collectifs de recherche, prospections thématiques, aides à la préparation de publication) devront joindre, en sus des exemplaires papier, **une version numérique, conformément à l'autorisation qui leur a été délivrée.**

Je vous remercie de bien vouloir respecter scrupuleusement la date précisée ci-dessus, l'instruction de vos dossiers étant soumise au respect de délais contraints.

D - RESUMES POUR LE BILAN SCIENTIFIQUE REGIONAL

La notice doit être envoyée avec le rapport d'opération, **au plus tard le 20 décembre de l'année de l'autorisation.**

Elle est accompagnée, sur des fichiers distincts, de deux illustrations sous format .jpg ou .png. en qualité « Impression », les plans et dessins au trait au format vectoriel : format ai. Les illustrations doivent permettre une impression correcte en format 13/18cm : taille moyenne de 4 à 6 Mo.

Le texte ne comporte pas de note en bas de page. Le corps du texte doit être saisi au kilomètre, sans mise en page, en arial 10, il doit comporter 6 000 signes maximum, espaces compris. Il doit être fourni sous format doc, docx ou odt.

Elle peut être accompagnée d'une bibliographie de l'auteur de l'année concernée par le BSR. Elle est présentée comme suit :

Commune :
N° opération :
Nom de l'opération :
Période :

liste des figures et légendes en fin de texte :

Prénom et NOM du responsable d'opération et rattachement :

Autres auteurs de la notice et leur rattachement :

A transmettre, sous format numérique,

- par WeTransfer ou Zéphyrin (Service de dépôt de fichier du Ministère de la Culture. Ce service permet de déposer des fichiers trop volumineux pour être envoyés par messagerie électronique. Le serveur est accessible en externe sur : <http://zephyrin.ext.culture.fr> . Une fois votre fichier déposé, le serveur vous donnera une adresse URL, qu'il vous faudra communiquer rapidement à votre correspondant SRA par courriel pour le téléchargement (les documents sont effacés automatiquement dans un délai de 3 semaines sans avoir été téléchargé) ; la taille maximum d'un fichier à déposer est de 1 Go ; il n'est pas utile de protéger votre fichier par un mot de passe » . :

- à Sabine Toen (sabine.toen@culture.gouv.fr) pour le site de Toulouse.
- à Henriette Pascal (henriette.pascal@culture.gouv.fr) pour le site de Montpellier.



Service régional de l'archéologie

**DOSSIER DE DEMANDE
D'OPERATION ARCHEOLOGIQUE**

A fournir en deux exemplaires
(SRA, CIRA)

Ce formulaire comporte : une fiche récapitulative des pièces à fournir, deux annexes financières,
Un tableau à renseigner (annexe 3) si vous désirez accueillir sur votre chantier des bénévoles,
Les recommandations (en date du 21 février 1995) en matière d'hygiène et de sécurité sur les chantiers de fouille archéologique.

(à remplir par le service régional de l'archéologie)	CAMPAGNE 2023 AUTORISATION n°.....
N° de site Patriarche <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/>	

(à remplir par le demandeur)

Interrégion : Sud Ouest - Région : Occitanie

Département : _____ Commune : _____

Lieu-dit ou adresse : _____

Secteur géographique : _____
(en cas d'opération portant sur plusieurs communes)

Coordonnées Lambert 93 : Ax : _____ Ay : _____
Bx : _____ By : _____ Altitude : _____ m

Cadastre : année : _____ Section(s) et parcelle(s) : _____

Axe (cf liste jointe)

Rattachement du demandeur

Dates des avis : CRA :
CTRA :
CNRA :

Demande – annuelle
- pluriannuelle Années

NATURE DE L'OPERATION

- Fouille programmée (FP)
- Prospection thématique (PT)
- Prospection avec relevé d'art rupestre (RAP)
- Prospection inventaire (PI)
- Projet collectif de recherche (PCR)
- Sondage (SD)
- Fouille d'urgence (SU) (hors préventif)
- Prospection au détecteur de métaux
- Aide à la préparation de publication (APP)

1 ♦ Responsable scientifique (joindre un <i>curriculum vitæ</i>)	
Nom et prénom : _____	
Adresse : _____	
_____ Mél : _____	
Fonction : _____	Organisme de rattachement (nom et adresse) : _____

2 ♦ Dates précises de la présente campagne : duau.....
calendrier des interventions ultérieures envisagées :.....

3 ♦ Propriétaire(s) du terrain

Nom(s) :

Adresse(s) :

(joindre en annexe son/leur autorisation(s) écrite(s), précisant dans la mesure du possible, le lieu de dépôt provisoire et la destination définitive du matériel archéologique qui sera découvert).

4 ♦ Protection juridique

♦ Nature de la protection :

MH : Classement

Date de l'arrêté :

..

MH : Inscription

Date de l'arrêté :

Sites :

Date de l'arrêté :

♦ Insertion dans les documents d'urbanisme (POS, secteur sauvegardé, ZPPAUP, arrêté de biotope,...)

Nature de la protection : _____ Date : _____
(en cas de site bénéficiant d'une protection juridique, fournir l'accord écrit de l'autorité compétente : CRMH, DIREN,...)

5 ♦ Connaissance du site (répondre à ces rubriques sur une feuille annexe si nécessaire)

➤ **5.1 Historique des recherches** (date de la découverte ; opérations antérieures : nature, dates, responsables ; documentation existante ; références précises des rapports et publications ; lieu de conservation du mobilier précédemment recueilli).

➤ **5.2 Nature, période et importance scientifique du site.**

➤ **5.3 Problématique de la recherche**

6 **◆ Méthodologie**

➤ **6.1** Etudes préliminaires éventuelles et stratégie générale envisagée :

➤ **6.2** Moyens matériels mis en œuvre (engins mécaniques, pompes, groupes électrogènes, techniques utilisées,...) :

7 **◆ Equipe de recherche**

➤ **7.1** Nombre total de participants.....dont, salariés.....bénévoles.....

➤ **7.2** Nom des responsables de secteurs ou de travaux particuliers :

8 ♦ Etudes scientifiques complémentaires envisagées (nom et qualité des personnes ou organismes prenant en charge des études ; joindre leur accord écrit et, le cas échéant, des devis ; cf. annexe 2).

9 ♦ Organismes pressentis pour assurer la stabilisation des objets et budget prévu
(joindre en annexe l'accord écrit des laboratoires et leurs tarifs unitaires).

- Objets métalliques (fer, bronze, autres,...) :
- Objets en matière organique (bois, cuir, autres,...) :
- Objets en autres matériaux (pierre, céramique, autres,...) :

10 ♦ Destination du matériel et de la documentation archéologiques

Dépôt provisoire pour étude : _____

Destination définitive du matériel archéologique (joindre, dans la mesure du possible, l'accord du musée attributaire) :

Date prévue pour la remise au SRA du rapport et de la documentation :

11 ♦ Support envisagé pour la publication des résultats :

Pour les opérations de fouilles d'urgence seulement, en dehors du cadre de l'archéologie préventive,

12♦ Nature de la menace :

Visa de l'organisme de rattachement	Signature du responsable scientifique	Visa du conservateur régional de l'archéologie
Date	Date	Date



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

PROGRAMMATION NATIONALE DE LA RECHERCHE ARCHEOLOGIQUE

AXES DE RECHERCHE

Axe 1	Le paléolithique ancien et moyen
Axe 2	Le paléolithique supérieur
Axe 3	les expressions graphiques préhistoriques : approches intégrées des milieux et des cultures
Axe 4	Mésolithisations, néolithisations, chalcothisations
Axe 5	Les âges des métaux
Axe 6	Paysages religieux, sanctuaires et rites d'époque romaine
Axe 7	Phénomènes funéraires depuis l'Antiquité : origine, évolution, fonctions
Axe 8	Edifices du culte chrétien depuis la fin de l'Antiquité
Axe 9	Le phénomène urbain
Axe 10	Espace rural, peuplement et productions agricoles aux époques gallo-romaine, médiévale et moderne
Axe 11	Les constructions élitaires fortifiées ou non du début du moyen âge à la période moderne
Axe 12	Mines et matériaux associés
Axe 13	Aménagements portuaires et commerce
Axe 14	Archéologie des périodes moderne et contemporaine
Axe 15	Archéologie d'Outre-mer



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Service régional de l'archéologie

Annexe 1

FICHE FINANCIERE

Opérations programmées

Interrégion :	Fouille programmée (FP)	<input type="checkbox"/>
Région :	Prospection thématique (PT)	<input type="checkbox"/>
Département :	Relevé d'art rupestre (RAP)	<input type="checkbox"/>
Commune :	Projet collectif de recherche (PCR)	<input type="checkbox"/>
Lieu-dit ou adresse :	Aide à la préparation de publication (APP)	<input type="checkbox"/>
	Sondage (SD)	<input type="checkbox"/>
	Prospection Inventaire (PI)	<input type="checkbox"/>
N° de site	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Responsable de l'opération :		

1. BUDGET DE L'OPERATION (en euros)

1.1 Dépenses (en € TTC)

	2023	2024	2025
Fonctionnement			
Travaux de terrassements et /ou de protection du site			
Analyses et prestations diverses			
Consolidation préventive du mobilier			
TOTAL			

1.2 Plan de Financement (en € TTC)

	2023	2024	2025
Etat (autres que le ministère de la Culture)			
Collectivités territoriales : Région..... Département (préciser)..... Commune, communauté de communes, autres (préciser)			
Ministère de la Culture (SRA)			
Autre (préciser)			
TOTAL			

2. DEMANDE DE FINANCEMENT A L'ETAT (Culture – SDA) (en € TTC)

	2023	2024	2025
Fonctionnement			
Travaux de terrassements et /ou de protection du site			
Analyses et prestations diverses			
<i>Consolidation préventive du mobilier</i>			
TOTAL			

A.....
Fait le
Le responsable de l'opération



Service régional de l'archéologie

Annexe 2

**DEMANDE DE FINANCEMENT D'ANALYSES/
TRAVAUX DE LABORATOIRE**

Remplir une fiche par laboratoire et par type d'analyse.

<input type="checkbox"/> Interrégion :	<input type="checkbox"/> Type d'opération :
<input type="checkbox"/> Région :	
<input type="checkbox"/> Département :	<input type="checkbox"/> Demandeur :
<input type="checkbox"/> Commune :	
<input type="checkbox"/> Lieu-dit ou adresse :	<input type="checkbox"/> Programme : <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> N° de site <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Année <input type="text"/>




<input type="checkbox"/> Analyses ou travaux de laboratoire envisagés (précisez éventuellement le nombre d'échantillons)	
<input type="checkbox"/> Problématique (précisez le détail des questions auxquelles cette analyse spécifique est susceptible de répondre)	
<input type="checkbox"/> Coût du travail (joindre un devis détaillé établi par le laboratoire avec indication du délai de réalisation)	_____
<input type="checkbox"/> Financement sollicité du Ministère de la Culture (le paiement sera effectué sur facture uniquement)	_____
<input type="checkbox"/> Date et signature du demandeur	

CHANTIER DE BENEVOLES

La transmission de ce tableau renseigné permettra le recrutement de bénévoles par la publication du chantier sur le [site du Ministère de la Culture](http://site.du.Ministere.de.la.Culture), voir ci-dessous. Vous pouvez transmettre une image pour illustrer votre annonce. Dans ce cas, précisez les crédits photos. Merci de prévenir, Charlotte Bezzerrouki à Montpellier ou Sabine Toen à Toulouse, en cas de modification de vos dates de chantier.

REGION	Département	COMMUNE	Nom du site	Dates	Période (s)	Nature du site	Hébergement / Matériel à apporter	Conditions et modalités d'inscription (préciser si mineurs acceptés et sous quelles conditions)	Responsable du chantier et organisme d'appartenance	Courriel et téléphone (adresse postale facultatif)	Chantier ouvert à la visite (préciser visites libres ou dates de jours précis ou Journées portes ouvertes)

Occitanie

<p>Le Castellà de Labarre Foix (Ariège)</p>  <p><small>Planis orientale (V) Castellà de Labarre en Roussillon (2012), photo P. Sabatier</small></p>	<p>Quand ? du 2 au 24 juillet</p>	<p>Période: Moyen Âge et époque moderne Nature du site: site castral de hauteur (XI^e-XIII^e s. et XIV^e s.)</p>	<p>CAMPAGNE ACHÉVÉE</p>	<p>Le responsable : Laurent Clavys (archiviste des archives départementales/conseil départemental de l'Ariège et association Les Amis du Castellà de Labarre) Contact : laelys@wanadoo.com</p>	<p>Visiter le chantier Le chantier est ouvert au public du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h</p>
<p>Las Cradieres Carcassonne (Aude)</p>  <p><small>Vue de la Cradieres, photo P. Sabatier</small></p>	<p>Quand ? du 15 août au 13 septembre</p>	<p>Période: Antiquité Nature du site: groupement artisanal de l'Antiquité (en FP-VP s.): ateliers de poterie, forges et zones de préparation culinaire Nature des travaux: conduite des observations sur le secteur potier et sur celui des forges, ouverture de nouveaux secteurs de fouille (bâtiments, sépultures, foyers, fours, etc.), poursuite de l'étude de la production céramique (formation des fragiles au Réseau céramique et première analyse géochimicale (analyse, analyse archéométrique, géochronologie)</p>	<p>CAMPAGNE ACHÉVÉE</p>	<p>Le responsable : Benoît Favennec (Laboratoire d'archéologie du Languedoc) Contact: benoitfavennec@orange.fr</p>	<p>Visiter le chantier Visite guidée du chantier (durée: 1 heure): - le samedi 20 août, 27 août et 3 septembre à 9 h - le samedi 2 septembre à 10 h; - le jeudi 5 septembre à 15 h. Pour tout renseignement, contactez Benoît Favennec, responsable du chantier, au 06 76 41 17 66.</p>
<p>Grotte de la Croizade Grusson (Aude)</p>  <p><small>Entrée de la grotte de la croizade, photo T. Sabatier</small></p>	<p>Quand ? du 2 mai au 30 juin</p>	<p>Période: préhistoire Nature du site: grotte occupée au Paléolithique moyen</p>	<p>CAMPAGNE ACHÉVÉE</p>	<p>Le responsable: Frédéric Lecoq (archéologue du Périgord et Centre européen de préhistoire de Toulouse) Contact: frederic.lecoq@perpignat.fr</p>	<p>Visiter le chantier Le chantier ouvre ses portes pendant les journées européennes du patrimoine (JEP) les 17 et 18 septembre. Trips de croisière à l'effec de tourisme de Grusson. En savoir plus: www.grusson-archeologie.com</p>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

ANNEXE 4

Autorisation du(des) propriétaire(s)

Je soussigné,

Nom et prénom

Adresse

Courriel

Téléphone

propriétaire du site de

Département :

Commune

Adresse

Cadastre : année

Sections et parcelles

autorise le(la) responsable scientifique

Nom et prénom

Adresse

Courriel

Téléphone

Fonction

Organisme de rattachement :

à effectuer une l'opération archéologique suivante

Nom de l'opération

Nature de l'opération :

Dates de la campagne

Je souhaite que les biens archéologiques mobiliers susceptibles d'être mis au jour lors de l'opération archéologique soient déposés dans une collection publique, après le délai d'étude prévu par les dispositions réglementaires en vigueur. Les modalités de ce dépôt seront fixées par une convention ultérieure.

J'autorise le ou la responsable d'opération à réaliser, sous le contrôle scientifique du SRA et avec son autorisation, les analyses ou les mouvements de mobilier archéologique nécessaires pour leur étude.

Date	Signature
-------------	------------------



FICHE DESCRIPTIVE DE SITE ARCHÉOLOGIQUE

à retourner au Service Régional de l'Archéologie Occitanie :
32 rue de la Dalbade, BP 811 - 31080 Toulouse Cedex 6
Hôtel de Grave CS 49020 34967 Montpellier cedex 2

Responsable.....		Organisme.....	
Année	— — — —	Nature de l'opération.....	
Première mention	Données complémentaires	Année première mention	— — — —

Localisation

Département.....		Commune.....	
Lieu-dit du Cadastre.....			
Lieu-dit de l'I.G.N.....			
Nom du site.....			
Cadastre (année en cours)	— — — —	Section(s) et parcelle(s).....	
Observations.....			
.....			
Cadastre ancien (date)	— — — —	Section(s) et parcelle(s).....	
Coordonnées Lambert 93		Emprise du site (m ² , ha)	
x :	— — — — , — — — —		
y :	— — — — , — — — —		
Rayon du site (mètres)	— — — —		
Z :			

Circonstances de la découverte

Sur le terrain

labours anomalies phytographiques ou sur sol nu travaux autre

Enquête documentaire

toponyme carte bibliographie autre

information orale ou écrite informateur :.....

Technique de repérage

prospection pédestre

ponctuelle

thématique.....

prospection aérienne

prospection géophysique

autre.....

Description des vestiges

Structure(s).....

Mobilier Oui Non lieu de conservation.....

Contexte géo-morphologique.....

Etat de conservation.....

Éléments de datation.....

Chronologie proposée.....

Documentation

Bibliographie

Interprétation

NOTICE D'UTILISATION DE LA FICHE DESCRIPTIVE DE SITE ARCHEOLOGIQUE

Responsable

Le titulaire de l'autorisation.

Organisme

Organisme duquel relève personnellement le titulaire de l'autorisation (Collectivités, CNRS, Education Nationale, Musée, Université, SDA, Autre...) et non de l'éventuel groupe (association, équipe...) qu'il anime ou auquel il appartient.

Année

Année figurant sur l'autorisation d'opération.

Nature de l'opération

Préciser s'il s'agit d'une prospection-inventaire, d'une prospection thématique, d'une étude d'impact...

Première mention/données complémentaires

Cette rubrique permet de savoir si la fiche signale un site nouveau ou s'il s'agit d'informations venant compléter la documentation existante à l'occasion d'un « suivi » de site (ex : une prospection au sol renouvelée permet de recueillir un mobilier n'ayant pas jusqu'alors été rencontré sur ce site, une prospection aérienne permet de compléter un plan d'établissement déjà repéré, une visite de site permet d'étendre celui-ci aux parcelles voisines, etc.).

Année de première mention

S'il s'agit de données complémentaires, préciser l'année de la première déclaration de découverte concernant ce site.

Localisation

Département/Commune

Utiliser le code INSEE des communes. Il en existe un par département.

Lieu-dit du cadastre

Indiquer le nom de la parcelle (ou du groupe de parcelles) figurant sur la feuille cadastrale.

Lieu-dit de l'IGN (facultatif)

Nom du lieu-dit le plus proche figurant sur la carte IGN.

Nom du site (facultatif)

C'est le nom sous lequel le site est connu des archéologues. S'il s'agit d'un site nouveau, indiquer le nom de la parcelle figurant aux états de section. Cette information, qui n'est pas nécessairement indispensable, peut permettre de distinguer différents sites autour d'un même lieu-dit.

Cadastre

Indiquer l'année de dernière mise à jour (ou de révision) de la feuille cadastrale actuelle. Souvent, alors que la date de réalisation du cadastre figure en gros caractères sur les feuilles, l'année de révision est inscrite en petit. Cette mention est essentielle car, dans la plupart des cas, d'une révision à la suivante, la numérotation des parcelles varie notablement.

Si aucune date de révision ne figure sur la feuille, c'est l'année de réalisation qui doit être mentionnée.

Fournir, pour chaque site, un extrait cadastral actuel indiquant la position des vestiges, ainsi qu'un nombre suffisant d'éléments de repérage (bâtiments, routes et chemins, cours d'eau, haies...).

Indiquer toujours le Nord et l'échelle (centimétrique).

Préciser également si possible l'état actuel du parcellaire et les éventuelles modifications (arasements de haies et de talus, constructions nouvelles...).

Coordonnées Lambert 93

Indiquer s'il s'agit de coordonnées précises ou approximatives.

Indiquer l'épicentre apparent du site et son rayon (en mètres).

Pour les sites linéaires (voies, aqueducs, etc.), indiquer une série de points repérés en deux coordonnées X et Y, permettant de suivre le développement du tracé.

Pour le relevé des coordonnées Lambert, utiliser **toujours** comme base de calcul la carte IGN au 1/25000ème et non les feuilles cadastrales qui portent fréquemment des coordonnées inexactes.

Circonstances de la découverte/technique de repérage

Bien différencier le phénomène qui se trouve à l'origine de la mise en évidence des vestiges (labours, anomalies phytographiques, travaux...) de la technique de repérage que vous avez utilisée (prospection au sol, prospection aérienne...).

Informateur

Personne qui est à l'origine de la découverte, c'est-à-dire soit le prospecteur qui met en évidence un nouveau site, soit la personne qui vous a signalé la présence de vestiges dans un secteur donné.

Description des vestiges

Structures

Indiquer la nature des structures.

S'il s'agit d'un site encore en élévation (tumulus, motte, mur, ...) donner les dimensions, le nombre...

Mobilier/lieu de conservation

Indiquer ici si vous avez recueilli du mobilier. Si oui, préciser en la nature, la superficie de la (des) concentrations(s) : noter la surface ou diamètre des concentrations, en précisant si les vestiges sont très localisés, dispersés...

Contexte géo-morphologique

Préciser le contexte géo-morphologique du site s'il apparaît pertinent pour ce type de site.

Etat de conservation

Ce champ permet de décrire l'état des vestiges au moment de leur découverte, d'évoquer les menaces réelles ou potentielles et de mesurer les éventuelles modifications intervenues dans leur conservation.

Eléments de datation

Indiquer les différents indices (mobilier et immobiliers) pouvant être considérés comme des éléments datants.

Chronologie proposée

Champ libre où vous pouvez commenter votre proposition de datation (certaine, probable, douteuse, indéterminée...). C'est également le champ où vous énumérerez les occupations successives du site (ex : néolithique + gallo-romain, etc.).

Documentation

Indiquer de façon détaillée s'il existe, concernant le site, une documentation autre que celle fournie avec la fiche (plan, photos, cartes postales, etc.).

Bibliographie

Cette rubrique, facultative, ne sera remplie que si vous identifiez votre découverte comme correspondant à un site déjà mentionné dans la bibliographie, mais de façon trop imprécise pour avoir pu être localisé auparavant.

Interprétation

Donner ici, s'il y a lieu, votre interprétation du site.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

FICHE RECAPITULATIVE DES PIÈCES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT (en deux exemplaires)

- Curriculum vitæ du responsable scientifique.
- Note de présentation du projet
- Autorisation du (ou des) propriétaire(s) du terrain spécifiant la (ou les) parcelle(s) concernée(s) et précisant, dans la mesure du possible, le lieu de dépôt provisoire et la destination définitive du matériel archéologique qui sera découvert.
- En cas de protection au titre des Monuments Historiques ou des Sites, accord de l'autorité compétente (CRMH ou DREAL).
- Fiche financière (annexe 1) pour les opérations programmées et les fouilles nécessitées par l'urgence absolue.
- Photocopie du contrat d'assurance couvrant les risques encourus par le responsable de l'opération, les membres du personnel du chantier (salariés ou bénévoles) et les visiteurs de passage, à adresser au service régional de l'archéologie dès réception de l'autorisation et au plus tard une semaine avant le début de l'opération.
- Devis prévisionnels pour les financements de *travaux & analyses*.

PLANS A JOINDRE

- ❖ Extrait de carte au 1/25.000^e ou de plan de ville indiquant la localisation du site (opérations programmées).
- ❖ Extrait du plan cadastral avec indication des zones de fouilles (opérations programmées).
- ❖ Plans de situation précis, à différentes échelles (opérations d'archéologie préventive).
- ❖ Plan général du site, indiquant l'échelle choisie et comportant la situation des zones concernées par le projet et les différents aménagements, l'indication des zones déjà fouillées appelées à être détruites et celles où s'effectueraient les fouilles (opérations d'archéologie préventive).



L'HYGIENE ET LA SECURITE SUR LES CHANTIERS DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES C'EST L'AFFAIRE DE TOUS (Ministère de la Culture – 21 février 1995).

Ce document est destiné à toutes celles et à tous ceux qui exercent des responsabilités en termes d'exécution ou de contrôle des chantiers de fouilles terrestres. Il se présente comme un premier recensement (non exhaustif) en douze points significatifs, des recommandations pratiques et des précautions majeures qu'il appartient aux responsables de prendre. Il est rappelé que le décret du 8 janvier 1965 dont ce document reprend les principales dispositions est applicable dans son intégralité à tous les chantiers de fouilles terrestres.

1. Ne jamais entreprendre les travaux sans disposer de toutes les autorisations nécessaires¹ et d'une solide connaissance du terrain concerné (nature du sous-sol, plan de récolement des réseaux, résultats des sondages éventuels concernant la nature des couches et la résistance des sols).
2. Elaborer un plan d'hygiène et de sécurité spécifique au chantier.
3. Mettre à la disposition de toutes les personnes travaillant sur le chantier, à proximité de celui-ci, les installations sanitaires minimales et un local permettant de changer de vêtements et de procéder à des soins de propreté corporelle².
4. Veiller à contracter une assurance responsabilité civile afin de couvrir les risques encourus par le responsable de l'opération, les personnes travaillant sur le chantier, qu'elles soient bénévoles ou salariées, et les visiteurs de passage.
5. N'ouvrir de fouilles qu'après avoir délimité physiquement l'emprise du chantier au moyen de clôtures, palissades et autres éléments agréés et baliser par des garde-corps les zones excavées.
6. Apposer aux différents accès du chantier un panneau mentionnant CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC.
7. Maintenir durant toute la durée de la recherche les dispositifs permettant de préserver la stabilité des coupes de terrain et des éléments architecturaux.
8. Assurer la conformité aux normes en vigueur de toutes les installations électriques en fonction de leur situation (en plein air, en milieux humides, à l'intérieur de grottes et abris...)³.
9. Mettre à la disposition de toutes les personnes travaillant sur le chantier tous les matériels et outils appropriés à l'exécution des fouilles dans le respect de la sécurité collective sur les chantiers et les doter selon les besoins des équipements de sécurité nécessaires à leur protection individuelle (casque, chaussures de sécurité, bottes, cuissardes, gants, harnais...)⁴.
10. Etre présent sur le chantier lors de l'exécution des travaux. En cas d'empêchement, en informer au préalable le conservateur régional de l'archéologie et lui désigner la personne qui assume la responsabilité du chantier.

11. Indiquer, par un avis facilement consultable par toutes les personnes travaillant sur le chantier, l'adresse et le numéro de téléphone des services d'urgence auxquels il faut s'adresser en cas d'accident. Ces indications doivent figurer dans le plan visé au point 2.
12. Fermer le chantier, dans le cas où les conditions d'hygiène et de sécurité ne seraient plus réunies et ne pas reprendre les travaux sans avoir obtenu un avis autorisé. Pour tout cas fortuit, ou en cas de doute sur la conformité des installations et dispositifs du chantier, prendre l'attache de la personne chargée des problèmes de sécurité au sein de la direction régionale des affaires culturelles⁵, du service prévention de la caisse régionale d'assurance maladie, des services de l'inspection du travail ou d'autres organismes spécialisés...

1 Notamment, la déclaration d'intention de commencement des travaux : cf. décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991.

2 Cf. titre 13 du décret du 8 janvier 1965.

3 Prescriptions contenues dans les décrets n° 65-48 du 8 janvier 1965 et n° 88-1096 du 14 novembre 1988.

4 Cf. chapitre 4, titre 1 du décret du 8 janvier 1965.

5 Cf. disposition du décret n° 82-453 du 28 mai 1982.